

Déclaration de réprobation

Arrêtez les atteintes à la Dignité Humaine

Dans le cadre de la **Journée Internationale Contre l'Homophobie et la Transphobie**, et en tant qu'activistes des Droits de l'Homme généralement et des droits des LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, et Transgenres) spécifiquement, dans la région de l'Afrique du Nord, nous adressons ce discours à tous les gouvernements concernés et les Organisations Internationales, et ce suite à la décision prise par le Parlement Allemand et qui concerne le rapport des « **Pays Sûrs** » en ce qui concerne les **demandeurs d'asile issu(e)s des pays du Grand Maghreb** (Tunisie, Maroc, Algérie) qui a été prise sans prendre en considération les Conventions Internationales et ce qu'elles stipulent comme garantir le **droit de demander de la protection et le droit de circulation** qui sont clairement énoncés dans **l'Article 13 de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme** et qui inclut le principe de la liberté de mouvement et le droit à tout individu de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

Le Parlement Allemand a adopté Jeudi, le 13 Mai, 2016 un Projet de Loi qui classifie la Tunisie, le Maroc, et l'Algérie comme étant des Pays Sûrs d'origine, ce qui ne ferait qu'aggraver la situation et la compliquer encore plus pour les demandeurs d'asile. Ceci coïncide également avec **l'octroi au gouvernement Allemand du droit d'expulser ces demandeurs d'asile vers leurs pays** sans leur donner le droit de recours, surtout que le pourcentage des demandes d'asiles récemment acceptées ne dépasse pas les 0.07% aux Pays du Grand Maghreb, ce qui est une question qui relève d'une politique générale qui ne fait que compliquer les processus de l'obtention des visas.

Dans le cadre de cette décision, il est nécessaire de noter que nos pays connaissent maintes **violations des Droits de l'Homme et surtout des droits physiques et sexuels** ce qui se traduit par une régression par rapport au respect des libertés individuelles et donc du droit d'expression et d'opinion.

Les Lesbiennes, Gays, Transgenres et Travesties sont persécutés et soumis à des lois incriminantes qui sont basées sur les orientations sexuelles et les identités sexospécifiques au Grand Maghreb, et ceci est révélé dans :

- **Les Articles 483 et 489 du Code Pénal Marocain**
- **Les Articles 333 et 338 du Code Pénal Algérien**
- **Les Articles 226, 226 bis et 230 du Code Pénal Tunisien**
- **Les Articles 407 et 408 du Code Pénal Libyen**

L'existence de lois pareilles contredit le principe qui dit que notre Grand Maghreb est sûr, plus encore, ça perpétue de la discrimination contre cette catégorie et la prive d'une protection légale et d'une sécurité psychologique et physique.

Nous rappelons également que la situation des réfugiés homosexuels libyens n'est pas moins grave que la situation des homosexuels Tunisiens. Et dans le cas où les critères qui ont été déterminés par les autorités Allemandes et qui prévoient que l'expulsion des homosexuels demandeurs d'asile vers le sol Tunisien est considérée comme étant sûre sont adoptées, leurs vies pourraient, en effet, être exposées à un vrai danger et ce en se basant sur les textes légaux mentionnés ci-dessus.

Ainsi, en tant qu'activistes **des pays de l'Afrique du Nord** (Tunisie, Algérie, Libye et Maroc) défendant les droits de l'Homme, les droits des Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres et Travesties ainsi que le droit d'expression des genres, nous **dénonçons vigoureusement** le projet de loi adopté par le Parlement Allemand qui est **une violation** à la dignité humaine en privant les personnes menacées dans leurs pays du droit de demander l'asile, et nous exigeons que toutes les autorités concernées reviennent sur cette décision afin de préserver la dignité, les droits et les libertés.



Signé par les Associations :

Mawjoudin (WeExist) – Tunisie

Aswat (Voix) – Maroc

Alouen (Couleurs) – Algérie

Qazah(Arc-en-ciel) – Libye